

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 10 juin 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	8
Suffrages exprimés :	9
<u>Vote :</u>	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : MM. Vincent COISCAUD, Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE

Absents non excusés :

Pouvoirs : Monsieur Éric INGWILLER donne pouvoir à M Thomas LHOMMEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PIN

Modification de la convention avec la ferme éolienne du Camp Briançon

Suite à notre demande, Monsieur le Maire a reçu un mail, en date du 3 juin 2024, de Monsieur Baptiste Voineau pour la modification de la convention d'autorisation d'utilisation des voies de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, délibération n°07/2023 du 01 février 2023, pour la ferme éolienne du Camp Briançon concernant la largeur de la route de Marnay et la compensation sur la route de la Fontenille, voir ci-dessous :

« Bonjour Mr BOSSEBOEUF,

Vous trouverez ci-dessous l'extrait de la convention que vous avez signé le 03/02/23.

Avec les modifications suite à notre réunion du 29/05 :

« La réfection Voie communale n°3 de Champagné Saint Hilaire à Marnay sera réalisée sur une distance d'environ 1.9km avec les caractéristiques suivantes :

Elargissement de la chaussée à environ 4.5m en ligne droite et à environ 6m dans les virages, bi-couche sur 4m en ligne droite et 4.20m en virages.

La réfection Voie communale lieu-dit La Fontenille sur une distance d'environ 200m en bi-couche. »

Redites-moi si vous êtes d'accord avec les modifications ?

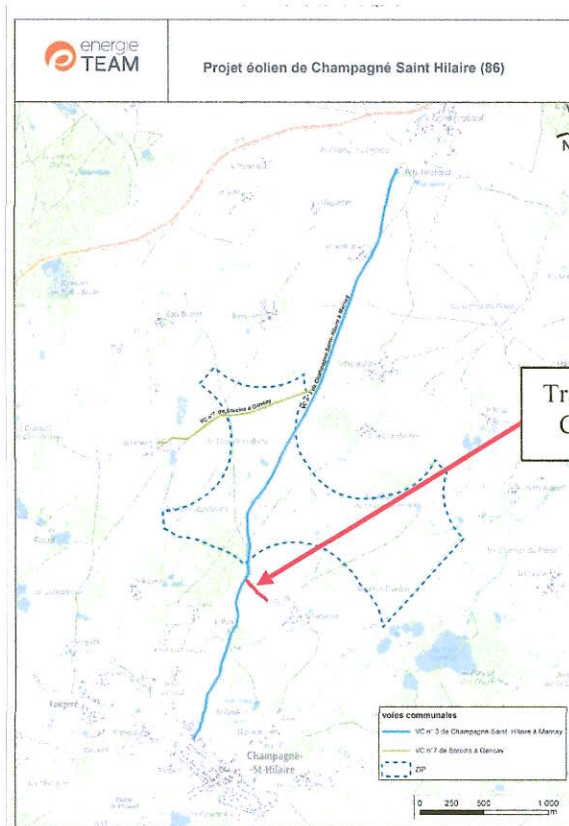
Bonne journée,

Cordialement,

Baptiste Voineau, Chargé de construction »

AR Prefecture

086-218600526-20240618-20240621_CT_01-DE
Reçu le 21/06/2024



Travaux en compensation :
Chemin de la Fontenille

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition d'Energie Team représentée par Monsieur Baptiste Voineau pour modifier la largeur de la route de Marnay à environ 4m en ligne droite au lieu de 4,50m prévu dans la convention, et à environ 4,20m dans les virages au lieu de 6m prévu dans la convention.

En compensation de la diminution de la largeur de la route à aménager, la société Energie Team propose de réaliser la réfection de la voie communale au lieu-dit La Fontenille sur une distance d'environ 200m en bicouche.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la proposition d'Energie Team présentée par Monsieur Baptiste Voineau pour :

- Modifier la largeur de la route de Marnay à environ 4m en ligne droite au lieu de 4,50m prévu dans la convention et à environ 4,50m dans les virages au lieu de 6m prévu dans la convention,
- Réaliser la réfection de la voie communale au lieu-dit La Fontenille sur une distance d'environ 200m en bicouche.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 18 juin 2024

Le secrétaire de séance,

Olivier PIN

Le Maire,

Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20240618-20240621_CT_01-DE
Reçu le 21/06/2024